

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF6

présenté par  
Mme Sas et M. Alauzet

-----

### ARTICLE 4

#### ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Accès et retour à l'emploi	+100 000 000	0	+100 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	+100 000 000	0	+100 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0	0	0
Formation et mutations économiques	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>+100 000 000</b>	<b>+100 000 000</b>	<b>+100 000 000</b>	<b>+100 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la sous-action 02-01 « Insertion dans l'emploi au moyen de contrats aidés » de l'action n°2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » à hauteur de 100 millions d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.

Les crédits supplémentaires ainsi prévus sont prélevés au moyen des annulations nettes de crédits proposées à l'état B.

Dans un contexte d'augmentation continue du chômage, les emplois aidés jouent un rôle essentiel pour permettre à des personnes exclues durablement de l'emploi de pouvoir reprendre une activité et de bénéficier d'un accompagnement et d'une formation. 20 000 nouveaux emplois aidés pourraient ainsi être créés en 2014.